

[Annuaire de l'accessibilité Santé.fr](#) [1]

Santé.fr et APF France handicap s'associent autour de la réalisation d'un annuaire de l'accessibilité des cabinets, à renseigner par les professionnels de santé eux-mêmes. Conçu avec associations, ordres et acteurs de l'écosystème santé, rapproché du modèle descriptif du bâti développé par la Direction Ministérielle à l'Accessibilité, élargi à la question de l'équipement et de la prise en charge médicale, il ambitionne de valoriser l'accessibilité des cabinets par handicap, comme par besoin spécifique. Parler la langue des signes française, proposer des visites blanches, disposer d'équipements permettant d'accueillir des patients obèses, pouvoir consulter en italien, avoir équipé ses escaliers et disposé des rampes d'accès... autant d'éléments qui peuvent faire une très grande différence ! Pour apparaître dans l'annuaire, il suffit de renseigner un formulaire sécurisé par accès Pro Santé Connect (CPS/e-CPS). Il ne contient aucune question obligatoire et se complète en 5 à 10 minutes. Le questionnaire est accessible directement à l'adresse :

<https://www.sante.fr/professionnel/connexion> [2].

L'annuaire de l'accessibilité Santé.fr est en ligne depuis le 20 septembre 2023 pour une phase de consultation auprès des professionnels de santé et des personnes concernées jusqu'au 31 janvier 2024. Un questionnaire est mis à la disposition des utilisateurs afin de recueillir des retours, avis et suggestions. Il est disponible sur ce lien.

[En savoir plus \(sante.fr\)](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/annuaire-de-laccessibilite-santefr>

[2] <https://www.sante.fr/professionnel/connexion>

[3] <https://www.sante.fr/annuaire-de-laccessibilite-santefr-principes-fonctionnement-et-phase-de-consultation>